

COCA-Infos 2016

1.	Evolution du format RERO	1
1.1.	Format bibliographique	1
1.2.	Format autorité	2
2.	Manuel de catalogage RERO	2
3.	Nouveautés dans le paramétrage EZPump	2
3.1.	Format bibliographique	2
3.2.	Format autorités	3
4.	Règles pour les formes d'alphabets non latins dans les notices d'autorité	3
5.	Saisie des codes de classification documentaire (zones 98X bibliographiques et X72 autorités).....	3
6.	Nouveaux termes autorisés en 856 \$3 et 521 \$a.....	3
7.	Réimpressions et tirages multiples, rééditions abusives	4
8.	Nouveautés prochainement disponibles	4
8.1.	Manuel « moyens d'enseignement »	4
8.2.	Formulaire de propositions d'autorités Auteurs-collectivités.....	4
9.	Cas litigieux de catalogage: procédure au sein du réseau RERO.....	4
10.	Rappels.....	4
10.1.	Catalogage des congrès	4
10.2.	Changements du format MARC21 pour les zones 020 et 024	5
10.3.	Eléments à ne pas supprimer des notices après importation.....	6

1. Evolution du format RERO

L'implantation de la norme de catalogage RDA dans de nombreux pays a un impact direct sur l'évolution du format MARC21. Par ailleurs, la conservation des identifiants (de notices ou de ressources), notamment internationaux est devenue une obligation dans la perspective d'alignements avec d'autres réservoirs. C'est pourquoi le format RERO évolue, dans un souci constant de faciliter l'échange de notices tout en préparant l'avenir.

1.1. Format bibliographique

Le résumé du format bibliographique a été révisé et actualisé. Il contient désormais l'ensemble des zones y compris celles utilisées en indexation matière.

Les zones utilisées seulement à l'importation sont identifiables par la mention [import] en fin de ligne.

Voici ci-dessous, les **principaux changements** du format RERO sur l'année 2015 :

- Nouvelles zones
 - 264: elle est importée car elle remplace la zone 260 dans certains catalogues; la zone 264 n'est pas utilisée dans RERO en catalogage courant. Cette zone n'apparaît pas encore sur les bons de commandes.
 - 336, 337, 338, 347: ces zones, liées à RDA, sont importées en l'état pour utilisation ultérieure car elles remplacent le GMD (245 \$h) dans les notices RDA; elles ne sont pas utilisées dans RERO en catalogage courant
- Changements dans les zones existantes

- 020: ajout \$c \$q
- 024: ajout \$c \$q
- 039: complément d'information
- 028, 041, 082: ajout de nouvelles sous-zones, présentes dans les notices importées mais non utilisées en catalogage courant
- 040 : ajout de nouvelles sous-zones, \$b et \$e, pour l'importation
- 041, 250, 255, 260, 300, 362: sont déclarées répétitives car elles peuvent être répétées dans les notices importées
- 510: ajout de sous-zones \$c, \$x
- 521: \$a ajout de termes contrôlés
- 583: \$l devient obligatoire uniquement en cas de dégâts
- 77X ,78X, 800, 830, 856: ajout du \$w
- 856: \$3 ajout de termes contrôlés
- 900: ajout de la valeur «1» au 2^e indicateur pour préciser qu'il s'agit d'un réservoir d'importation

1.2. Format autorité

- Nouvelles zones
 - 024: zone ajoutée pour importation
- Changements dans les zones existantes
 - 039: complément d'information
 - 040 : nouvelles sous-zones pour l'importation : \$b, \$e
 - 700, 710, 711: zones devenues répétitives
 - 900: ajout de la valeur «1» au 2^e indicateur pour préciser qu'il s'agit d'un réservoir d'importation

2. Manuel de catalogage RERO

Documentation mise à jour en 2015 :

- [Chapitre 2.8B](#)
- [Chapitre 2.2](#)
- [Chapitre 13.6](#)
- [Chapitre 26.2A2](#)
- [Chapitre 22.3A2](#)
- [Annexe T, 6.1](#)
- [Annexe K](#)
- [Annexe G](#)
- [Annexe M 1.5](#)

3. Nouveautés dans le paramétrage EZPump

3.1. Format bibliographique

- 001: import « en l'état »; l'identifiant de la notice source est transféré en zone 930 \$a
- 024: import «en l'état»; ces identifiants normalisés ne doivent pas être supprimés ou modifiés
- 028: import de nouvelles sous-zones
- 040: import de \$a, \$b, \$d, \$e
- 264: import « en l'état » car cette zone remplace la zone 260 dans de nombreux réservoirs passés à RDA; elle ne doit pas être supprimée ni transformée en 260
- 336, 337, 338, 347: import « en l'état » car ces zones remplacent le GMD (245 \$h) dans les notices RDA; elles ne doivent pas être supprimées
- 510: import de deux nouvelles sous-zones, \$c et \$x

- 880 non appariées: voir annexe G, 4.2.2 https://www.rero.ch/page.php?section=aacr2&pageid=annexe_g#4.2
- 880 matières: transfert des zones matières en 919 en conservant les indicateurs source
- 900_1 « \$c Droits réservés »: généré pour les notices n'étant pas libres de droits (CC0)

3.2. Format autorités

- 001: import « en l'état »; l'identifiant de la notice source est transféré en zone 930 \$a
- 024: import « en l'état »; ces identifiants normalisés ne doivent pas être supprimés ou modifiés
- 040: import de \$a, \$b, \$d, \$e
- 4XX: import des 4XX en caractères latins uniquement
- 510 et 550 provenant du réservoir GND: transférées en zone 680
- 670: import « en l'état »
- 678: transféré en zone 680
- 900_1 « \$c Droits réservés »: généré pour les notices n'étant pas libres de droits (CC0)

4. Règles pour les formes d'alphabets non latins dans les notices d'autorité

- Une notice d'autorité peut être enrichie par des formes en caractères non latins à condition qu'elles soient déjà présentes dans des notices bibliographiques du catalogue collectif RERO. Ces formes parallèles sont saisies dans les zones 7XX.
- L'annexe G a été mise à jour: https://www.rero.ch/page.php?section=aacr2&pageid=annexe_g

5. Saisie des codes de classification documentaire (zones 98X bibliographiques et X72 autorités)

- Les codes de classification documentaire qui étaient saisis en \$b seront désormais saisis en \$a dès les corrections de masse effectuées, soit courant 2016.

Exemple:

245 00 \$a Anthologie des chants populaires français \$h [Musique imprimée]

980 __ \$2 musg \$a Chanson populaire \$e France // [anthologie]

Les corrections rétrospectives transformant les \$b en \$a auront lieu sur les zones 98X bibliographiques et X72 autorités courant 2016 .

6. Nouveaux termes autorisés en 856 \$3 et 521 \$a

Zone/sous-zone concernée	Terme français	Terme allemand
856 \$3	Revue de presse	Presseschau
856 \$3	Vidéo	Video
856 \$3	Illustrations	Abbildungen
856 \$3	Documentation d'exposition	Ausstellungsdokumentation
521 \$a	Dès 2 ans	Ab 2 Jahre

7. Réimpressions et tirages multiples, rééditions abusives

Deux règles concernant la zone de l'édition (250) précisées en 2.2.B6 et 2.2.B7 ont été modifiées par la COCA.

Extrait :

RERO 2.2.B6. Réimpressions et tirages multiples ou « Transferred to digital printing »

Pour les thèses qui sont imprimées à la demande et les documents qui portent la mention « Transferred to digital printing », on décrit l'original et ses réimpressions en une seule notice.

La date mentionnée en 008 et 260 est toujours celle de l'original. Celle de la réimpression est indiquée dans la notice d'exemplaire. Faute de critères univoques permettant de déterminer quand une réimpression est effectivement une nouvelle édition ou un simple tirage, une nouvelle notice doit être créée. »

RERO 2.2B7 Rééditions abusives

Traitement de différents exemplaires d'un même ouvrage portant la même date mais des mentions d'édition différentes : il arrive que de simples tirages d'un ouvrage portent abusivement une mention d'édition qui leur est propre (cas fréquent par exemple dans les éditions françaises de l'entre-deux guerres). On trouve parfois une dizaine d'éditions ou plus dans la même année! Pour éviter une multiplication inutile des notices, si le reste de la description bibliographique est identique et s'il s'agit de simples tirages et pas de vraies nouvelles éditions, on fait une seule notice par année de publication. La mention d'édition peut être inscrite en note de la notice d'exemplaire. En cas de suppression de champ 250, il faut informer les autres sites concernés.

8. Nouveautés prochainement disponibles

8.1. Manuel « moyens d'enseignement »

Un nouveau manuel dédié aux moyens d'enseignements (manuels scolaires, etc.) destiné à faciliter le catalogage de ces ressources, a été validé par la COCA.

Il précise les règles RERO et est assorti d'exemples. Sa publication sur le site Web RERO devrait être annoncée courant 2016.

8.2. Formulaire de propositions d'autorités Auteurs-collectivités

Un formulaire RERO de propositions d'autorités sera prochainement mis en ligne et intégré au FPR (formulaire de propositions RERO) déjà mis en place pour les autorités matière.

9. Cas litigieux de catalogage: procédure au sein du réseau RERO

Dans sa séance 179, la COCA a validé le texte suivant: Le catalogue RERO est géré par des règles de catalogage communes à l'ensemble des partenaires du Réseau romand.

Les changements de mode de catalogage pour un titre donné doivent se faire dans le respect des règles RERO et en recherchant un consensus.

Dans la pratique, lorsque l'on souhaite changer le traitement d'un titre, il convient d'abord de consulter les principales bibliothèques et sites du réseau qui possèdent le titre, en particulier les établissements qui sont spécialisés dans le domaine concerné.

Si l'ensemble de ces bibliothèques est d'accord, le changement se fait sans autre consultation. En revanche, s'il y a des divergences entre sites, alors, il est nécessaire de saisir la COCA afin qu'elle tranche et décide du mode de traitement du cas litigieux.

Par ailleurs, tout changement entraînant des modifications dans les règles de catalogage du réseau doit être soumis à la COCA.

10. Rappels

10.1. Catalogage des congrès

- Congrès d'une collectivité (14.1.4D2
https://www.rero.ch/page.php?section=aacr2&pageid=chap_14)

Pour qu'un congrès qui n'a pas de nom spécifique fasse l'objet d'une entrée « Congrès » en 710 x_, les conditions suivantes doivent être réunies:

- Le congrès doit être relié à un terme générique exprimant la notion de manifestation temporaire, par exemple « congrès » «symposium» ou « colloque »
- Le congrès doit se répéter

La collectivité est alors entrée en \$a, le terme générique en \$b, suivis le cas échéant du numéro, de l'année et du lieu du congrès.

Exemple :

245 00 \$a Palynologie, écologie, paléoécologie : \$b actes du Xe Symposium de l'Association des palynologues de langue française, [Bordeaux, 28 septembre au 2 octobre 1987]

710 2_ \$a Association des palynologues de langue française. \$b Symposium \$n (10 : \$d 1987 : \$c Bordeaux)

Si les deux conditions (terme générique et répétitivité) ne sont pas réunies, seule une entrée « Collectivité » est faite en 710.

Exemple :

245 03 \$a Le grand tétras "Tetrao urogallus" : \$b statut et conservation des populations du Jura vaudois : actes du colloque de la Société suisse de biologie de la faune, Le Brassus, 15 mai 1993 ...

710 2_ \$a Société suisse de biologie de la faune

Pas de mention de congrès en sous-zone \$b dans ce cas car rien n'indique que le congrès se répète.

10.2. Changements du format MARC21 pour les zones 020 et 024

RERO applique désormais les changements du format MARC21 concernant les zones 020 et 024:

- changement de l'intitulé du \$c
\$c Modalités de disponibilité (acquisition, disponibilité, prix officiel) (facultative, non répétitive)
- introduction du \$q
\$q Informations complémentaires (facultative, répétitive)

Le qualificatif, précédemment saisi entre parenthèses à la suite de l'identifiant doit maintenant être saisi en \$q sans parenthèses comme le montrent les exemples suivants:

020 __ \$a 3722802881 \$q Saint-Paul

020 __ \$a 0226532496 \$q hardcover

020 __ \$a 0226532518 \$q pbk

020 __ \$a 0774803207 \$q bound

024 2_ \$a M570406203 \$q partition \$q cousue \$c 28.50 EUR

020 __ \$a 0435916602 \$q cased

020 __ \$a 0435916610 \$q pbk

020 __ \$a 9789871601202 \$q Vol. 3, t. 1

020 __ \$a 9789871601219 \$q Vol. 3, t. 2

ISBN : Ce type d'information est généralement saisi lorsque le document catalogué porte plusieurs ISBN.

Consulter le manuel de catalogage (chapitre 2.8) pour plus de détails:
https://www.rero.ch/page.php?section=aacr2&pageid=chap_02#2.8

10.3. Éléments à ne pas supprimer des notices après importation

Extrait de l'annexe K dédiée à l'importation de notices:
https://www.rero.ch/page.php?section=aacr2&pageid=annexe_k

1.2.2. Éléments à ne pas supprimer

- *Format autorités: 024, 040, 4XX en caractères latins, 900*
- *Format bibliographique: 024, 028, 040, 041, 060, 080, 082, 245, 250, 260, 264, 300, 336, 337, 338, 347, 500, 505, 6XX, 900 et 919 (matières hors RERO)*